

ID de l'acte : 038-21380229100012-
20220627-47735-DE-1-1 (24)
Accusé réception en préfecture le : 5
juillet 2022 (24)

Délibération du conseil municipal

Délibération n°2022-06-27-33	L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CARDIN.
Nombre de conseillers :	Date de la convocation : le 21 juin 2022
En exercice : 33	Présent(s) : MM. Mmes Marie-Odile NOVELLI, Joëlle HOURS, Antoine JAMMES, Mélina HERENGER, Gabriel MOREAU, Anne-Marie BOULLIER, Aude DUBRULLE, Pierre GUERIN, Stéphane MAIRE, Ilyès POURRET, Isabelle MALZY, Mathieu COLLET, Antoine NAILLON, Dominique PERNOT, Thibault PARMENTIER, Céline BECKER, Henri BIRON, Jean-Baptiste CAILLET, Véronique CLERC, Jean-Pierre DESBENOIT, Christine ELISE, Melvin GIBSON, Yuthi YEM, Philippe CARDIN.
Présents : 24	
Votants : 32	
Délibération adoptée à la majorité par 26 voix pour et 0 voix contre.	Absent(s) : MM. Mmes Pascal OLIVIERI.
Abstention(s) : 6	
	Pouvoir(s) : MM. Mmes Nelly SAVOIE à Isabelle MALZY, Christel REFOUR à Mélina HERENGER, Christophe BATAILH à Véronique CLERC, Catherine SABONNADIÈRE à Yuthi YEM, Francis PILLOT à Joëlle HOURS, Sylvie CHARLETY à Dominique PERNOT, Leïla GADDAS à Thibault PARMENTIER, Noémie DELIN à Jean-Baptiste CAILLET
	Secrétaire de la séance : Isabelle MALZY

Objet: Projet Mi-Plaine : bilan de la première phase de concertation, lancement de la phase suivante

- Vu la délibération 2021-10-04-27 définissant les objets de l'opération Mi-Plaine et les modalités de concertation,

Considérant que le périmètre du projet d'aménagement Mi-Plaine a été notablement redimensionné,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une première phase de bilan de la concertation avant d'engager les phases suivantes du projet.

Il est présenté ci-après un bilan de la concertation de cette première phase et des modalités pour la suite des opérations.

En octobre 2021, la commune de Meylan créait une opération d'aménagement sur le quartier Mi-Plaine, avec un périmètre comprenant des équipements culturels, sportifs et dédiés à l'enfance, des salles communales, un parc paysager, plusieurs commerces de proximité, quelques logements sociaux ainsi qu'une place publique.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, une concertation préalable a été engagée sur plusieurs champs de ce périmètre, en particulier autour des gymnases de La Revirée et des Aiguinards, ainsi que le Groupe Scolaire Mi-Plaine, selon des modalités définies par la collectivité.

Cette concertation, menée avec le concours de la SPL SAGES, a essentiellement consisté à :

- rencontrer l'ensemble des usagers des équipements sportifs et scolaires pour identifier leurs besoins,
- débattre des orientations techniques et financières au sein des différents comités de pilotage et commissions de la commune,
- partager des informations concernant l'avancement du projet avec les habitants de Meylan, les associations et parties prenantes,
- mettre à disposition des moyens d'expression des attentes, remarques et idées concernant les équipements sportifs.

Les usagers des gymnases de la Revirée et des Aiguinards ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens ou de réunion d'information.

Concernant le Groupe Scolaire Mi-Plaine, les équipes enseignantes, du périscolaire et les parents d'élèves ont été étroitement associés à différents moments du projet. Le grand public a été convié à des ateliers participatifs concernant certaines fonctions du projet qui ont un impact sur le quartier.

Une réunion publique d'information a été l'occasion de présenter le nouveau périmètre du projet et de permettre des échanges avec les habitants et associations sur chaque aspect du projet.

Un Cahier d'expression est à disposition de tous à l'Hôtel de Ville, à la Bibliothèque Mi-Plaine et sur <https://jeparticipe.meylan.fr/>.

Conformément à la délibération du 4 octobre 2021, un premier bilan de la concertation est présenté au Conseil municipal du 27 juin 2022, avant d'engager une nouvelle phase de concertation concernant le Parc des Aiguinards.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le bilan de concertation de la première phase du projet d'Aménagement Mi-Plaine,
- **AUTORISE** le lancement d'une deuxième phase de concertation en lien avec les aménagements du Parc des Aiguinards.

Fait à Meylan, le **27 JUIN 2022**
Le Maire,
Philippe Cardin

